



Arbres à couper

Gros caillou à préserver
et à déplacer en limite
de travaux

C-6.300 Débroussaillage, évacuation de blocs rocheux et nettoyage, dans les zones non boisées.

Ce prix rémunère à l'hectare compté horizontalement le débroussaillage, l'enlèvement d'arbres et des souches existantes, l'évacuation de blocs rocheux et le nettoyage dans les zones non boisées, ainsi que l'évacuation et la mise en décharge des produits de ces opérations, conformément au livret C du CCTP.

Il comprend notamment :

- le nettoyage,
- l'arrachage des broussailles, taillis, haies, et leur évacuation en décharge,
- le tri, le chargement et l'évacuation des blocs rocheux et la mise en décharge ou en dépôt provisoire en vue de leur réutilisation,
- toutes les opérations de nettoyage d'emprise,
- le comblement des vides résultant de l'ensemble de ces opérations,
- les sujétions liées au travail sous circulation et aux interventions en plusieurs phases,

et toutes sujétions.

Le fractionnement de blocs rocheux de dimension supérieure au mètre cube est rémunéré par le prix D pour les emprises de futurs aménagements.

L'hectare (en lettres) : _____

C-6.400 Gros caillou à déplacer en limite de travaux

Ce prix rémunère le déplacement du bloc rocheux situé sur la commune de Cailloux-sur-Fontaines, au bord du talus d'A46. Celui-ci devra être mis en place en limite de travaux sur la même parcelle.

Le gros caillou devra être préservé lors de ce déplacement.

L'unité (en lettres) : _____

C-7 Clôtures

C-7.100 Clôtures provisoires

Ce prix comprend notamment :

- la préparation initiale du terrain : débroussaillage, nivellement, etc, ...
- la fourniture de tous les éléments (grillage, fils, crampons, broches, piquets, béton) entrant dans la composition de la clôture, y compris les éléments d'angle et d'extrémité,
- les protections contre la corrosion,
- les sujétions de pose de supports, dues aux différentes natures de sol, y compris la réalisation éventuelle d'un avant-trou avant mise en place des piquets de clôtures,